
Nombre de membres en exercice: 11	Séance du jeudi 23 novembre 2023 à 20 h 30
Présents : 9	L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 23 novembre 2023, s'est réunie à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BALADRE
Votants: 11	Sont présents: Jean-Luc BALADRE, Daniel BARRES, Maxime DELCAYRE, Pascal LEFEVRE, Alain LONGE, Fabien PAGES, Martine PERIE, Nathalie FAVRESSE, Isabelle TOULZAC
	Représentés: Annie CAVIER par Martine PERIE, Didier TAMAGNAUD par Alain LONGE
	Excuses:
	Absents:
	Secrétaire de séance: Maxime DELCAYRE

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du jeudi 5 octobre
- Délibération création de poste d'accroissement temporaire d'activité (saisonnier)
- Délibération des montants loyers d'appartement et maison
- Délibération d'un référent déontologue pour la commune (loi dite "3DS")
- Délibération des tarifs 2024
- Délibération des lignes directrices de gestion
- Délibération des durées d'amortissements
- Divers :
 - bulletin municipal
 - repas du 28 janvier
 - Travaux
 - recensement
 - document unique

M. le Maire, ouvre la séance à 20h30.

Mélanie Martin secrétaire de Mairie est présente.

Mr le Maire énumère l'ordre du jour et propose d'y rajouter les points suivants :

- Délibération pour virement de crédit
- Délibération du versement de l'indemnité de l'agent recenseur

Désignation d'un secrétaire de séance :

Mr DELCAYRE Maxime est élu secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et représentés.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 05 octobre 2023 :

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte rendu de la précédente séance et le met à l'approbation du Conseil Municipal.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération création de poste d'accroissement temporaire d'activité (saisonnier) :

Pour pallier au manque de main d'œuvre et à l'accroissement d'activité de notre agent technique durant la période estivale notamment, il est suggéré d'ouvrir un poste. Ce dernier sera de type non permanent, pour un accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique territorial, à temps non complet, et à raison de 8 heures hebdomadaires. Il permettra de pouvoir embaucher dès que les besoins se feront sentir. Ce poste restera vacant hors période de besoin et permettra à la collectivité de subvenir à ces besoins en main d'œuvre temporaire dans des délais plus courts.

Après délibération, le conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération des montants loyers d'appartement et maison :

M. le Maire rappelle qu'aucune augmentation de loyers n'avait eu lieu l'an dernier du fait de la forte période d'inflation qui a touché les ménages.

Cette année il est proposé de suivre l'indice national qui est fixé à 138.61€ soit une hausse de +3.5%.

Les loyers des biens communaux fluctueraient donc de la manière suivante :

- Maison Rue du Suquet : de 441.60€ actuellement à 457.03€
- Appartement sur la Mairie : de 353.54€ actuellement à 365.89€
- Appartement sur l'école : de 414.89€ actuellement à 429.39€

Après délibération, l'ensemble des membres présents et représentés approuve cette augmentation à l'unanimité. Elle entrera en application à compter des loyers du mois de 01/01/2024.

Délibération d'un référent déontologue pour la commune (loi dite « 3DS »):

Il est rappelé que lors du dernier Conseil Municipal nous avons statué afin de choisir une personne parmi la liste des gens proposés. Nous avons alors proposé pour assumer cette tâche sur notre commune M. GOUZENNE Pierre.

Ce dernier a accepté.

Après délibération, le Conseil Municipal acte donc la nomination de M. GOUZENNE Pierre comme référent déontologue de notre collectivité.

Délibération des tarifs 2024 :

M. LONGE Alain, prend la parole afin de faire part d'une sollicitation qu'il a reçu d'un auto-entrepreneur qui souhaite utiliser notre salle communale pour y assurer des cours de sport payant. Du fait que cette activité soit à but lucratif et après discussions entre M. le Maire et ses adjoints il lui a été proposé les tarifs suivants : 100€/mois pour les mois avec chauffage et 50€/mois les autres mois. La personne est intéressée par notre proposition. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter ces nouveaux tarifs.

Les nouveaux tarifs 2024 présentés sont les suivants :

- **pour le Cimetière :**
 - Concessions 2 M : 60 €
 - Concessions 4 M : 120 €
 - Caveau Communal : gratuit 2 mois puis 8.00 € / jour
 - Case Colombarium : 500 €

- **pour l'assainissement :**
 - Forfait : 130 € H.T.
 - M3 : 0.60 € H.T
 - Participation Assainissement Collectif : 1 200 € T.T.C
 - Forfait assainissement (Puits et agriculteur) : 30m3/pers à l'année

- **la Salle des Fêtes :**
 - Habitants Commune journée sans chauffage : 75 €
 - Habitants Commune journée avec chauffage : 100 €

 - Réunions extérieurs Commune journée sans chauffage : 110 €
 - Réunions extérieurs Commune journée avec chauffage : 160 €

 - Réveillons : 150 €

 - Activités à but lucratif sans chauffage : 50€/mois
 - Activités à but lucratif avec chauffage : 100€/mois

Après délibération, l'ensemble du Conseil Municipal adopte ces nouveaux tarifs pour l'année 2024 à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération des lignes directrices de gestion :

Ces lignes votées en 2021, pour une durée de 6 ans, déterminent la stratégie pluriannuelle des ressources humaines et fixent les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve des lignes directrices de gestion à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération des durées d'amortissements :

Suite au changement de nomenclature comptable à venir pour le passage vers la version « M57 », il nous est demandé d'antérioriser les durées amortissements des subventions amortissables en cours; concernant les futures acquisitions, elles seront traitées au cas par cas.

Les durées d'amortissements en cours pour la commune sont les suivantes :

Désignation du bien	Valeur de l'acquisition	Année d'acquisition	Durée Amortissement à voté
Pose de Fourreaux	4 467,00	2015	15

Les durées d'amortissements en cours pour le budget assainissement sont les suivantes :

Désignation du bien	Valeur de l'acquisition	Année d'acquisition	Durée Amortissement à voté
Assainissement 1er tranche	313 663,66	2003	25
Achat pompe	1671,00	2015	10
Tranchée pr raccordement	9 342,00	2022	10
Assainissement 2ème tranche	425 423,80	2005	50
Assainissement 1er tranche	352 934,57	2003	50
Assainissement 2èm tranche P3	5 084,93	2007	50
Extension du SUQUET	3 004,00	2007	50
Extension réseau 2011	3 950,00	2011	30
Pompe	1 279,00	2011	10

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les durées amortissements.

Délibération versement de l'indemnité de l'agent recenseur :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recensement de la population doit avoir lieu du 18 janvier 2024 au 17 février 2024.

Après avoir contacté Madame Flavie FRIMEL, celle-ci accepte d'effectuer le recensement.

Monsieur le maire propose :

- D'acter la nomination de Madame Flavie FRIMEL pour le recensement de la population en 2024,
- De fixer son indemnité à 1 000 euros net,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération pour versement de crédit :

Le Maire expose au Conseil Municipal que la trésorerie nous a informé des crédits à recouvrer de 2021 et des exercices antérieurs. Ces derniers doivent être provisionnés à hauteur de 15% minimum.

Les restes à recouvrer s'élèvent à 669.32 euros, soit une provision de 100.40 euros. Le budget de l'exercice 2023 ne permettant pas de comptabiliser cette dernière, le comptable public nous demande d'ouvrir les crédits au compte 681 pour 101 euros.

Pour cela il est donc nécessaire de voter les crédits supplémentaires des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-101.00	
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	101.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide le virement de crédit ci-dessus exposé.

Questions diverses :

Emploi agent technique : M. le Maire ainsi que M. LONGE Alain, premier adjoint et Mme PERIE Martine, deuxième adjointe nous font part de leurs critères dans la sélection des différents profils choisis. Parmi eux 5 candidats pour le poste à pourvoir ont été sélectionnés et reçus en mairie. Il est précisé par M. le Maire que la commune de Saint-Sozy avec qui nous partageons le temps de travail de l'agent technique précédent ne souhaite plus embaucher. Le poste à pourvoir est donc uniquement sur note collectivité pour une durée de 15 heures par semaine. Certains candidats sont donc moins enthousiastes et ont décliné notre offre.

La candidature retenue est celle de Mme ALEM Mélissa, jeune habitante de la commune qui prendra ses fonctions à temps partiel dès le 1^{er} décembre pour un contrat de 3 mois dans un premier temps. Elle assumera totalement la durée de son poste à compter du 15 décembre.

Création 5^{ème} classe école de SAINT-SOZY : Madame PERIE Martine et M. DELCAYRE Maxime tous deux délégués de la commune pour le SIVU accompagnés de M. le Maire ont été conviés à une réunion, à l'invitation de M. Gavet, maire de Saint-Sozy afin d'aborder le sujet. Lors de cet entretien chaque commune membre du RPI était représentée. Il nous a été précisé que seule, la commune de Saint-Sozy ne pourrait pas assumer un tel investissement. Un plan de cette 5^{ème} classe nous a été proposé afin de répondre en partie aux demandes de l'équipe enseignante et aux attentes face au manquement réel de cette 5^{ème} classe depuis la pérennisation du 5^{ème} poste. Pour rappel, à ce jour, la classe se fait dans la salle réservée à la motricité des plus petits.

La commune de Saint-Sozy prendra les 50% du reste à charge et les 4 autres communes se partageront à part égales les 50% restant. Cela représentera au maximum 3 500 à 4 000 € par commune.

Il nous est aujourd'hui demandé par la commune voisine de donner un accord de principe sur ce montant afin que la suite du projet puisse voir le jour. Sans l'accord de chaque commune le projet ne pourra aboutir.

Pour la commune de Meyronne, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acter cet accord de principe.

Recensement : Mme PERIE Martine est le responsable communal. L'agent recenseur sur notre commune sera Mme FRIMEL Flavie, nouvelle habitante sur la commune. Elle viendra à votre rencontre courant janvier 2024. Il lui est attribuée une indemnité de 1 000€ par la collectivité afin d'assumer cette mission.

Document unique : ce document doit être rédigé afin d'établir l'ensemble des risques pour le personnel de la commune. Afin de nous aider dans la rédaction et dans cette démarche, Mesdames Samantha HERNANDEZ et Janis MANO du centre de gestion (CDG46) se

tiennent à notre disposition. Un premier rendez-vous aura lieu le 12/12/2024 afin d'aborder les risques liés au poste de secrétaire de mairie.

Travaux en cours :

- Préau école : la chape est finalisée. Les travaux de la mezzanine sont achevés. Cette dernière sera accessible par 2 escaliers escamotables. Les portes pour la fermeture totale du préau devraient être installées durant le 1^{er} trimestre 2024
- Bibliothèque municipale : les peintures sont en cours de finition. Le sol devrait être bientôt installé et des devis pour l'achat du mobilier sont en cours d'études.
- Appartement sur la mairie : les travaux de démolition sont achevés. Le chantier devrait être finalisé au printemps 2024.
- Terrain mitoyen au cimetière : le nettoyage a été réalisé par une entreprise missionnée par la commune. Le cabinet de géomètre AGEFAUR a réalisé le bornage. Le terrain sera composé de 6 lots. Le cabinet doit maintenant lancer la procédure pour le permis d'aménager.

Eclairage de Noël : l'ensemble du conseil municipal se donne rendez-vous le samedi 2 décembre pour la mise en place

Repas de Janvier 2024 - vœux du Maire : la date est fixée au Dimanche 28/01/2024

Bulletin Municipal : un point est fait sur les divers sujet à aborder

L'ordre du jour ayant été examiné et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire clôture la séance à 23h45.

Le Maire
Jean -Luc BALADRE

Secrétaire de séance
Maxime DELCAYRE

